

RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS POUR VÉTÉRANS

Établi par le comité des vétérans de la FCE, le 9 mai 2014

1. Admissibilité

La compétition est ouverte à tout escrimeur vétéran canadien âgé de 40 ans ou plus, titulaire d'un permis validé de la FCE, ainsi qu'aux escrimeurs étrangers titulaires d'un permis national, comme décrit dans le règlement du comité des vétérans de la FCE.

2. Format

Il doit y avoir une catégorie d'âge globale (40+), et il s'agit des résultats qui seront soumis à la FCE afin d'être inclus dans le classement national, avec les désignations des groupes d'âge. (p. ex., 40-49 CAT 1, 50-59 CAT 2, etc.)

Lorsque le nombre de participants le justifie et à la discrétion des organisateurs, il y a des compétitions distinctes pour les hommes et pour les femmes dans les catégories d'âge 50 à 59 ans, 60 à 69 ans et 70 ans ou plus.

Lorsqu'il y a 6 compétiteurs ou plus de chaque sexe, il y a des compétitions distinctes pour les hommes et pour les femmes. Lorsqu'il y a moins de 6 compétiteurs pour chaque sexe, les compétitions sont mixtes.

2.1 Classement

Les escrimeurs seront classés en fonction de leur classification de vétéran de la FCE ou de toute autre donnée afin d'assurer le classement le plus exact possible.

2.2 Ronde de poules

La ronde de poules a lieu conformément aux procédures standard de la FIE (lorsque possible, les poules compteront au moins six et au plus sept compétiteurs – voir la règle o.12 pour de plus amples renseignements).

2.3 Élimination directe

Tous les escrimeurs sont promus à l'élimination directe, sans repêchage, et seront classés en fonction des résultats de la poule.

Les combats au fleuret et à l'épée prendront fin après dix touches en deux périodes de trois minutes, avec une pause d'une minute entre les périodes.

Les combats au sabre prendront fin après dix touches, avec une pause d'une minute après que le premier compétiteur compte cinq touches.

2.4 Abandon

Les procédures standard de la FIE relatives à l'abandon sont suivies (voir les règles o.20 et o.25 pour de plus amples renseignements).

3. Médailles

Les standards minimaux pour des médailles lors des compétitions de vétérans sont les suivants :

Une médaille d'or, une médaille d'argent et deux médailles de bronze sont décernées dans chaque événement global. De plus, une médaille d'or est décernée au compétiteur qui s'est classé au niveau le plus élevé pour chacune des catégories d'âge (40 à 49 ans, 50 à 59 ans, 60 à 69 ans et 70 ans ou plus), lorsque ces compétiteurs n'ont pas déjà obtenu une médaille globale.

Par exemple, l'escrimeur A, âgé de 64 ans, est le gagnant global. Il reçoit la médaille d'or globale. Aucune autre médaille ne sera décernée dans la catégorie des 60 à 69 ans. L'escrimeur classé au premier rang dans chacune des catégories suivantes recevra la médaille correspondante (s'il n'a pas déjà reçu de médaille globale).

Les organisateurs du tournoi décernent des médailles supplémentaires (c.-à-d. des médailles d'argent et de bronze pour chaque catégorie d'âge et de sexe) lorsque le nombre de participants le justifie.

4. Équipement

Il incombe à l'escrimeur de s'assurer que son équipement personnel respecte les normes en vigueur de la FCE relativement à l'équipement pour les compétitions. L'utilisation de vêtements, de masques et d'armes standard de la FIE est fortement recommandée.

Des bavettes conductrices sont requises pour les masques lors des combats de fleuret. Les escrimeurs qui utilisent le sabre doivent porter une manchette conductrice.

5. Organisation

Les organisateurs peuvent apporter les changements au format qui sont requis pour le bon déroulement de la compétition.

6. Compétitions en équipe.

Les équipes seront composées de trois escrimeurs et d'un remplaçant facultatif.

L'âge combiné des trois escrimeurs les plus jeunes de l'équipe doit être supérieur à 150 ans. Les organisateurs du tournoi peuvent, à leur discrétion, renoncer à cette règle pour encourager la participation. Toutefois, tous les escrimeurs doivent être âgés d'au moins 40 ans.